



REGLEMENT GENERAL COUPES MOTOBECANE

Les 12 et 13 septembre 2009 sur le circuit international, route de Talcy à MER (41500)

www.capkarting.com



Article 1 : Définition

Les coupes Motobécane 2009 constituent un rassemblement amical ouvert aux amateurs de motos et de cyclomoteurs anciens (ci après désignés véhicules) comprenant des démonstrations sur le circuit de Mer. L'objectif est de faire rouler ensemble les Motobécane / Motoconfort **avec leurs concurrentes** d'époque.

Article 2 : Organisation

Les coupes Motobécane 2009 sont organisées par l'association « **Motobécane Club de France** » (ci après désignée l'organisateur), association Loi de 1901. Les participants et visiteurs sont tenus d'observer les instructions données par l'équipe des organisateurs, tant à l'intérieur des parcs que sur le circuit. Les minis motos et les chiens, même tenus en laisse sont interdits dans l'enceinte du circuit.

Article 3 : Véhicules admis

La manifestation est ouverte à tous les propriétaires de cyclomoteurs et de motos, **des origines à 1984** (fin de Motobécane). L'organisateur se réserve le droit d'engager exceptionnellement des machines postérieures à 1984 (marque MBK ou machines jugées intéressantes). Huit catégories sont définies : **N°1** : Ancêtres et motos anciennes de série, jusqu'à 1965.. **N°2** : Motos « classiques » de série (125 et plus), après 1965. **N°3** : Cyclomoteurs de série jusqu'à 1984. **N°4** : Motos de piste jusqu'à 175cc avant 1965. **N°5** : Motos de piste jusqu'à 175cc, après 1965. **N°6** : Motos de piste, plus de 175cc après 1965. **N°7** : Cyclomoteurs « sportifs » à refroidissement à air jusqu'à 1984. **N°8** : Cyclomoteurs préparés ou de compétition : 51 CF, G1, G2, G3 ou autres types de cyclomoteurs de course, préparés, à refroidissement liquide...

Un même véhicule ne peut rouler que dans une seule catégorie.

Article 4 : Inscriptions

L'envoi du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation par le participant de ce règlement sans aucune réserve. Le fait de s'inscrire implique à chaque participant de respecter les instructions données sur place par l'organisateur. Compte tenu du nombre limité de participants, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions. L'organisateur se réserve également le droit de refuser la participation de véhicules ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, sans avoir à le justifier. **Les participants devront être titulaires du permis de conduire correspondant au véhicule piloté (ou de la licence FFM et du CASM) et présenter le jour de la manifestation l'original en cours de validité - non suspendu, ni annulé. Les « jeunes » peuvent donc participer à partir de 12 ans s'ils sont titulaires du CASM et qu'ils détiennent une licence FFM en cours de validité.**

Article 5 : Démonstrations

La possibilité est donnée à chaque participant de rouler sur le circuit de Mer, sur son propre véhicule, après inscription. Aux alentours du 15 août 2009, le participant recevra une confirmation d'engagement. Après expédition de la confirmation, l'inscription devient ferme et non remboursable en cas de défection du participant.

Article 6 : Catégories

Les véhicules sont regroupés par catégories ou « séries » définies à l'article 3, tenant compte de l'âge, de la puissance et du genre de véhicules. Si dans une catégorie, le nombre des demandes dépasse le nombre de places disponibles, l'organisateur se réserve le droit, soit de sélectionner les machines présentant le plus d'intérêt, soit de modifier la répartition des catégories.

Article 7 : Accès à la piste

L'organisateur effectuera une vérification technique visuelle, et se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule dont l'état ou l'aspect serait non conforme aux règles de sécurité, étant entendu que chaque participant est responsable de l'état de son véhicule. L'organisateur identifiera le participant et le véhicule engagés pour la durée de la manifestation. **Le signataire du bulletin d'engagement sera le seul habilité à piloter la machine engagée.** A l'appel de l'organisateur et après passage en pré grille, les véhicules entrent en piste par séries. L'accès à la piste est interdit aux accompagnateurs et à tout véhicule dépanneur, hormis ceux prévus par l'organisateur.

Article 8 : Sécurité

Le port du casque (intégral ou jet), d'une tenue de protection correcte (tenue complète en cuir, exigée pour les séries sportives), gants et bottes est obligatoire. L'organisateur effectuera un contrôle en pré grille. Tout contrevenant sera exclu de l'accès piste. Une protection dorsale et des articulations est fortement conseillée.

Article 9 : Attitude des participants

Pour les démonstrations ou essais libres sur piste, toute notion de compétition est formellement interdite. L'attitude des pilotes doit respecter cet état d'esprit et chacun doit surveiller ses arrières, savoir limiter son allure et tenir compte des véhicules plus lents. Le respect de la signalisation présentée par le personnel de piste est obligatoire (la liste de drapeaux est portée sur la confirmation d'engagement). L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement et sans avertissement pendant toute la durée de la manifestation, tout pilote jugé dangereux. Tout chronométrage est interdit. **Les participants doivent s'abstenir de consommer de l'alcool et/ou produits stupéfiants, et médicaments affectant leur vigilance.**

Article 10 : Passager

Les passagers sont interdits, sauf dérogation du fait de l'organisateur.

Article 11 : Assurance

Conformément aux prescriptions des décrets des 18/10/1965, 20/10/1958 et des arrêtés des 01/12/1959 et 27/01/1969, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de la manifestation, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs. Cette police garantit également leur responsabilité civile vis-à-vis des personnes chargées du service d'ordre ou participant à l'organisation et au contrôle des épreuves. La manifestation est donc garantie conformément aux obligations légales. **La responsabilité civile des participants n'est pas couverte par cette police.** Les participants et leurs véhicules devront donc être assurés personnellement le jour de la manifestation (les dommages sur les véhicules ne sont pas couverts).

Article 12 : Parking – circulation

Les visiteurs et les participants se soumettront et respecteront la signalisation et fléchage des différents parkings et emplacements signalés dans l'enceinte du Circuit de Mer. **Tout déplacement devra s'effectuer à allure réduite.** L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement tout participant jugé dangereux.

Article 13 : Dommages – vols

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules garés et à tout élément exposé, dans le cadre de la manifestation.

Article 14 : Publicité

Les organisateurs peuvent prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les partenaires de leur choix et en apposer la publicité où ils jugent bon, y compris sur un emplacement occupé par des participants.

Article 15 : Réclamations

Aucune réclamation ne sera admise du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation. Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisateur. Seul le règlement en langue française est admissible lors d'un litige.

Quelques informations. complémentaires

ENGAGEMENTS

Les premiers à retourner leurs engagements seront les premiers inscrits. Le nombre de machines inscrites est limité à **30 par catégorie** et le **nombre total d'engagés est limité à 150**. Les inscriptions seront closes le 15 août 2009 ou avant si le quota de 150 participant est atteint. Aucune inscription ne sera prise en compte après la clôture des engagements. Les chèques ne seront encaissés qu'après le 31 août 2009. Ne tardez donc pas à retourner vos engagements si vous voulez être sûr d'obtenir une place dans la catégorie que vous souhaitez. Attention en 2008, face à l'affluence, nous avons malheureusement dû refuser de nombreuses inscriptions

CAMPING

Le circuit est équipé d'une aire de camping avec sanitaires, douches et électricité. Chacun pourra s'installer à partir du vendredi 16 h 00.

REPAS

Chacun pourra prendre ses repas par ses propres moyens, ou s'il le désire, à la cafétéria du circuit. Dans ce cas, il faut réserver ses repas en même temps que son inscription. Deux formules sont proposées :

Formule repas du samedi soir uniquement (Repas traditionnel sous forme de buffet avec une boisson et un café) : **15€**

ou

Formules 3 repas : **33€**

Repas du samedi midi : Charcuterie / salade + rôti de porc ou rôti de boeuf avec salade verte et chips + fromages + dessert au choix + 1 boisson + 1 café

Repas du samedi soir : Repas chaud traditionnel sous forme de buffet avec une boisson et un café

Repas du dimanche midi : Oeufs macédoine / salade composée + poulet froid ou jambon avec salade verte et chips + fromages + dessert au choix + 1 boisson + 1 café

PHOTOGRAPHE

Nous espérons la présence de David RODRIGUEZ, sympathique photographe amateur, qui sera le photographe officiel de la manifestation.

REMISE DES PRIX

Elle aura lieu dimanche matin à 10 h 30 et sera suivie d'un apéritif.

MANCHES du DIMANCHE

Le dimanche matin, la piste ne sera disponible que pour quelques séances d'essais libres. Les manches du dimanche après midi débiteront à 12 h 30 et se termineront vers 16 h 30. Soyez attentifs aux annonces dimanche après-midi : vous êtes en général moins nombreux à prendre la piste, nous sommes donc susceptibles de regrouper deux séries comparables dans une même manche, ce qui modifiera la grille des horaires en avançant les départs.

SECURITE COMMISSAIRES

Pour intervenir en cas de « petits bobos », nous avons réservé une antenne de sécurité. Toujours pour assurer au mieux votre sécurité, nous avons fait appel à l'équipe de commissaires attitrée au circuit. Ceci explique la très légère augmentation du tarif.